

## ST-JEAN-BAPTISTE NO 5

## RECETTES

Proposition de membre .....	\$11 50
Contribution mensuelle .....	4 90
Contribution aux décès d'épouses .....	18 50
Contribution aux malades .....	55 50
Contribution aux décès de sociétaires.....	37 00
Règlements.....	3 70
Livret.....	3 70
Insignes.....	22 20
Certificat d'admission.....	59 25
Contribution de fondateurs.....	37 00
<i>Total</i> .....	\$ 253 25

## DÉBOURSÉS

Frais de postage.....	\$ 96
Frais de collection.....	75
Divers.....	7 90
<i>Total des déboursés</i> .....	\$ 9 61
Payé au B. P.....	199 85
Balance en caisse.....	43 79
<i>Total</i> .....	\$ 253 25

## DUROCHERS No 6

## RECETTES

Proposition de membre.....	\$ 6 50
Contribution mensuelle.....	1 90
Contribution aux décès d'épouses.....	9 50
Contribution aux malades .....	28 50
Contribution aux décès de sociétaires.....	19 00
Règlements.....	1 90
Livrets.....	1 90
Insignes.....	11 46
Certificat d'admission.....	30 50
Contribution de fondateurs.....	19 00
<i>Total</i> .....	\$ 130 10

## DÉBOURSÉS

Payé au B. P.....	\$ 102 70
Balance en caisse.....	27 40
<i>Total</i> .....	\$ 130 10

## CONTRIBUTIONS AUX MALADES

## APPEL No 21

Québec, 1er juillet 1893.

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Le rapport suivant donne le nombre de malades dans le mois écoulé et le montant dû par chaque sociétaire, faisant partie de la caisse des secours aux malades. Cette contribution est payable au trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première assemblée du mois d'août prochain, 1893.

Malades No 99, 5 semaines à 2½ cts, 13½ cts. No 100, 4 semaines à 2½ cts, 10 cts. No 101, 1 semaine à 2½ cts, 2½ cts. No 102, 2 semaines à 2½ cts, 05. No 103, 1 semaine à 2½ cts, 2½ cts.—Total \$0.34.

JOS. COTÉ, Trésorier du B. P.

Nombre de membres faisant partie des fonds de secours lors de l'application de chaque malade	Nos des malades	Noms et prénoms	Résidences	Où enregistrés	Visiteurs	Causes de la maladie	Nombre de semaines de maladie		Contributions hebdomadaires 250 à 300, 3cts. 300 à 400, 2½ cts.	Montants que chaque membre doit payer	Montants payés aux malades	Montants payables aux visiteurs	Total
385	99	Arthur Rouleau.....	178 De la Reine	B. P.	Dr. G. Matte	Fièvre gastrique	5	cts	13½	\$ 30 00	\$ 1 25	\$ 31 25	
485	100	Foussaint Dupuis.....	61 Bagot	B. P.	Dr J.-A. Marcoux	Pleuro pneumonie	4	cts	10	24 00	1 75	25 75	
485	101	Emile Dompierre.....	153 St-Olivier	S. 2	Dr. P.-J. Boisseau	Panaris	1	cts	2½	6 00	1 00	7 00	
485	102	Cyrille St-Michel.....	366 Du Roi	B. P.	Jos. Dussault	Aliénation mentale	2	cts	5	12 00		12 00	
485	103	François Côté.....	Kerouack	B. P.	Dr. J.-A. Marcoux		1	cts	2½	6 00	1 00	6 00	
							13		33½	78 00	5 00	82 00	

Pour avoir droit aux secours, il faut que toutes les contributions soient payées, y compris celles du mois pendant lequel on fait application, et cela le ou avant le jour de la première séance de chaque mois. Il faut faire son application d'après la formale R qui se trouve à la page 50 des règlements, et l'adresser au président.